

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL DALKIA S.A.
DU 25 MARS 2020 (effectuée par visioconférence Hangouts Meet)**

1^{er} collègue – Ouvriers – Employés – Techniciens

Titulaires

Jean Georges STOCK (CGT)

Suppléants

Frédéric DELOOF (CGT)

2^{ème} collègue – Agents de Maîtrise

Titulaires

Norbert BATTISTELLO (FO)
Gilles BLAS (FO)
Frédérique CARRIBOU (FO)
Samuel ELOUGA (FO)
Hafid TAGNAOUTI (FO)
Laurent LEFEVRE (CGT)
Philippe PORZYCKI (CGT)
Stéphane CAPUT (CFDT)
Guillaume MASSEL (CFDT)
Bruno PRIEUR (CFDT)
Emmanuel LEGRAND (CFDT)
Michel RAPHALEN (CFE-CGC)
Gérard CERDAN (UNSA)
Patrick DUPUCH (UNSA)
Anthony BORDAS (UNSA)

Suppléants

Mehdi ZEHOUANI (FO)
Gianni LUPO (FO)
Myriam CHAIB (FO)
Mehdi EL MAHJOUBI (FO)
Abdelkader LEBCIR (FO)
Sandy DELEPINE (CGT)
Frédéric DENOYER (CFDT)
Frédéric GORAL (UNSA)
Laurent ROUGIEUX (CFDT)
Véronique NOIROT (CFDT)
Guillaume LUNEL (CFDT)
Laurent POTIN (CFE-CGC)
Patrick BOMBEAU (CFDT)
Sébastien CORREARD (FO)
Michel VIENNOT (UNSA)
Pascal GINES (UNSA)

3^{ème} collègue – Ingénieurs, Assimilés et Cadres

Titulaires

Agnès VIALE (FO)
Hervé BECK (CFE-CGC)
Gérard DURAND (CFE-CGC)
Adelino ROSADO MARQUES (CFE-CGC)

Suppléants

François DOZOLME (FO)
Jean Luc BENHAMOU (CFE-CGC)
Christian BROSSET (CFE-CGC)
Grégory MANRY (CFE-CGC)

Représentants Syndicaux

Jean Philippe FRANKE (CGT) - Georges SERRE (CFDT) – Serge LEVRAULT (UNSA) –
Christophe MARCHAND (CFE-CGC) – Philippe GATEAU (FO)

Étaient présents

Sylvie JEHANNO	Présidente Directrice Générale
Vinciane BEURLET	Directrice des Ressources Humaines, Présidente du CSEC
Véronique BARLA	Responsable des Relations Sociales
Vanessa GUILLAUMIN	Juriste en Droit Social

1^{er} collègue – Ouvriers – Employés – Techniciens

Jean Georges STOCK (CGT)

2^{ème} collègue – Agents de Maîtrise

Norbert BATTISTELLO (FO)
Gilles BLAS (FO)
Frédérique CARRIBOU (FO)
Samuel ELOUGA (FO)
Hafid TAGNAOUTI (FO)
Sébastien CORREARD (FO)
Laurent LEFEVRE (CGT)
Sandy DELEPINE (CGT) en remplacement de Philippe PORZYCKI
Stéphane CAPUT (CFDT)
Guillaume MASSEL (CFDT)
Bruno PRIEUR (CFDT)
Frédéric DENOYER (CFDT)
Emmanuel LEGRAND (CFDT)
Michel RAPHALEN (CFE-CGC)
Patrick DUPUCH (UNSA)
Michel VIENNOT (UNSA) en remplacement de Anthony BORDAS

3^{ème} collègue – Ingénieurs, Assimilés et Cadres

Agnès VIALE (FO)
Hervé BECK (CFE-CGC)
Gérard DURAND (CFE-CGC)
Adelino ROSADO MARQUES (CFE-CGC)

Représentants Syndicaux

Jean Philippe FRANKE (CGT) - Georges SERRE (CFDT) – Serge LEVRAULT (UNSA) –
Christophe MARCHAND (CFE-CGC) – Philippe GATEAU (FO)

Ordre du jour unique

Consultation du CSE central sur le projet de dispositif simplifié de mise en activité partielle pour Dalkia SA

S.JEHANNO remercie pour cette séance inédite du Comité Social et Economique Central tenue à distance. Elle propose de faire un point d'actualisation de la situation en cette période de crise sanitaire due au virus Covid 19 et d'aborder ensuite le sujet de l'activité partielle.

S.JEHANNO détaille les deux dernières semaines qui ont été consacrées à réorganiser le travail dans la crise sanitaire que traverse le pays :

Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19, suite à la première intervention du Président de la République et en coordination avec la cellule de crise du groupe EDF, la Direction Générale de Dalkia a pris dès le 13 mars des décisions d'organisation pour protéger la santé des salariés et assurer la continuité de service auprès des clients.

Ces décisions, proportionnées aux contraintes de la situation, ont principalement consisté à :

- communiquer et appliquer strictement les règles de mise en quatorzaine,
- promouvoir largement les gestes barrière,
- restreindre les déplacements nationaux et internationaux,
- autoriser la souplesse des horaires de travail pour limiter la promiscuité des transports en commun,
- annuler les évènements prévus,
- interdire toutes les réunions physiques des équipes qui peuvent être tenues en visioconférence ou par téléphone,
- inciter au travail à distance autant que possible,
- autoriser les parents d'enfants de moins de 16 ans, sans solution de garde, à rester auprès d'eux.

Selon les situations locales, le management a été conduit à ajuster les organisations, et à prioriser les missions et activités en lien avec les clients dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité.

Dans un contexte de durcissement du confinement annoncé par les pouvoirs publics, de nouvelles décisions ont été prises le 15 mars pour intensifier les dispositions générales prises le 13 mars, en demandant :

- de généraliser le travail à distance des fonctions support,
- d'organiser les activités d'exploitation des sites visés par une disposition des pouvoirs publics entraînant leur fermeture,
- de prioriser, en lien avec les clients et en fonction du niveau d'absence dans les équipes, les activités et prestations contractuelles des sites non visés par une disposition de fermeture,
- de mettre en place des mesures de nettoyage pour les équipes en travail posté,
- de limiter les interventions à proximité de personnes tierces.

Les mesures annoncées par le Président de la République le 15 mars ont confirmé la nécessité de l'ensemble des dispositions déjà prises et introduit de nouvelles mesures pour encadrer rigoureusement les transports et les déplacements de tous les citoyens. Aussi, la Direction Générale a mis à jour ses décisions pour Dalkia et ses filiales, notamment sur l'obligation de détenir un justificatif permanent attestant de la nécessité impérative de circuler, délivré par les managers.

La situation de crise s'intensifiant encore, il est apparu nécessaire de faire évoluer les dispositions prises par Dalkia en s'appuyant à la fois sur le caractère plus "essentiel" de certaines des activités, et les éléments de contexte suivants constatant que :

- un nombre important de sites clients fermaient totalement ou partiellement,
- l'insistance des pouvoirs publics sur la sélectivité des déplacements était forte (même si le confinement n'interdit pas le travail),
- la distanciation sociale n'était pas toujours possible sur certains chantiers ou sites d'exploitation,
- des clients et des partenaires de Dalkia rencontraient des problèmes analogues (approvisionnements...).

Dans cette situation, il a été demandé aux managers d'adapter les modes de fonctionnement, afin de limiter les interventions à celles qui sont indispensables, eu égard aux directives des Pouvoirs Publics, notamment en matière de déplacements, à savoir :

- les interventions sur les sites critiques, c'est-à-dire sur les sites nécessaires à la poursuite des services publics essentiels et de l'activité économique et sociale, pour réaliser des activités jugées essentielles à la continuité des activités de ces sites,
- les interventions d'urgence liées à la sécurité des personnes et des biens sur les autres sites,
- les activités de travaux qui ne pourraient pas être différées sans porter atteinte à la poursuite des services publics essentiels et de l'activité économique et sociale (coordination client), ainsi que les opérations nécessaires à la sécurisation des chantiers.

S.JEHANNO explique qu'une forme de stade 3-intensité 3 a ainsi été déclenchée. Le travail sur lieu physique est limité aux sites critiques et sur les autres sites, aux interventions urgentes. Les activités travaux sont très perturbées aussi dans la mesure où des clients sont à l'arrêt, des prestataires aussi.

S.JEHANNO livre quelques chiffres concernant les livraisons d'équipements :

- 4500 flacons de gel hydro alcoolique de 500 ml
- 7760 boites de masques
- Les masques FFP3 arrivent également et on attend des précisions pour les masques FFP2.

S.JEHANNO explique que 3500 sites sont identifiés comme critiques à date (hôpitaux, sites industriels de médicaments, Datacenter, réseaux froid /chaleur, chaînes de froid alimentaire) sachant que certains sites fermés au public doivent encore être maintenus (ex : piscines).

S.JEHANNO fait aussi le point sur la situation actuelle des salariés:

- environ 30 salariés sont atteints ou réputés atteints du virus
- 2200 salariés sont en arrêt pour fermeture de site ou en arrêt d'activité
- 2900 salariés travaillent à distance
- 5500 salariés travaillent physiquement sur leur postes de travail (techniciens, managers, membres de la cellule de crise à la Tour Europe...)
- 350 salariés ont dû prendre un arrêt pour garder leurs enfants suite à la fermeture des écoles

S.JEHANNO indique qu'il faudra communiquer régulièrement car les chiffres bougent constamment, le reporting est important. Elle poursuit concernant les sites : 135 sont totalement ou partiellement fermés. Il peut arriver que le client demande tout de même des interventions pour, par exemple, garder en sécurité de fonctionnement un site. D'autres lieux comme des gymnases peuvent être amenés à être réquisitionnés pour y mettre des malades du virus. Dalkia doit donc se montrer très agile.

S.JEHANNO annonce que pour les salariés qui n'ont plus du tout d'activité et pour faire face à la situation de crise, il convient de faire appel au dispositif d'activité partielle. Ce sera un dispositif temporaire dans le but d'éviter des licenciements économiques. Le dispositif sera le suivant :

- La prise en charge légale des salaires se fait à hauteur de 70% de la rémunération brute. Dalkia complètera le dispositif légal de maintien de salaire pour préserver la rémunération nette, hors primes d'activité.
- Les sites concernés sont :
 - Fermeture totale de site
 - Fermeture partielle de site
 - Restriction de circulation empêchant l'accès à une zone géographique
 - Chantiers de travaux durablement arrêtés
 - Fonctions support et activités techniques du diffus dont l'activité est significativement réduite (exemple potentiel : recouvrement de factures du fait du manque d'interlocuteurs clients,)

Les chiffres sont difficiles à arrêter car des sites vont encore fermer. A l'inverse, certains autres vont peut-être ouvrir de nouveau. Il sera plus aisé de répondre en fin de semaine.

- Ce dispositif qui fera l'objet d'une décision unilatérale ne prendra effet qu'au 1^{er} avril et le mois de mars sera traité normalement. Les congés payés feront l'objet d'un accord.
- Sa durée sera de 6 mois.

S.JEHANNO souhaite que la solidarité concerne tous les salariés de l'entreprise. Aussi, en « contrepartie » du maintien de la rémunération nette hors primes d'activité, il sera demandé

aux salariés concernés par l'activité partielle de poser 7 jours (en récupération d'heures, RTT, jours de CET) voire plus s'ils le souhaitent. Pour les autres salariés qui travaillent à distance, il leur sera demandé de poser 5 jours. L'enjeu est de prévoir les conditions d'un retour au travail à partir de l'été, sachant que le second semestre sera dense et nécessitera une plus grande disponibilité des salariés pour redresser la situation.

S.JEHANNO indique ne pas être en capacité de dire comment la reprise économique se fera. Le dispositif d'activité partielle est fait pour pouvoir en sortir vite et en toute sécurité.

N. BATTISTELLO énonce ensuite les questions posées via le « chat » en commençant par celles relatives à la protection des salariés :

- Où en est la livraison et la distribution des EPI ?
- Quid des combinaisons notamment en milieu infecté (hôpital) ?
- Procédure d'utilisation des EPI et masques : quid des tutoriels pour donner les consignes (comment les mettre, nombre d'heures d'utilisation etc) ?

S.JEHANNO répond que la sécurité / santé des salariés reste la priorité numéro 1, beaucoup de fiches réflexes se trouvent sur D&You.

N. BATTISTELLO souhaite qu'elles soient communiquées directement aux salariés notamment lors de la remise des EPI. Beaucoup de salariés ne prendront en effet pas le temps d'aller sur D&You.

S.JEHANNO demandera à ce que cela soit fait.

N. BATTISTELLO a reçu un message concernant Dalkia EN : il serait demandé d'utiliser un casque IDRA qui possède une protection faciale pour une possible intervention en face à face à moins d'un mètre de distance pour une intervention nécessitant 2 intervenants (en lieu et place d'un masque FFP2), ce qu'il trouve irresponsable.

S.JEHANNO indique qu'elle va vérifier quelle est la situation avec Olivier Salvat avant de répondre, il faut évidemment porter le bon masque pour la bonne intervention.

S.JEHANNO rappelle que l'Etat avait réquisitionné les masques FFP2 et FFP3 pour le personnel de santé. Dernièrement, des souplesses ont été apportées :

- pour les masques FFP3 : Dalkia a obtenu l'autorisation du ministère pour en avoir, ils arriveront par vague.
- pour les masques FFP2 : Dalkia va essayer d'obtenir la même autorisation pour les salariés intervenant dans les hôpitaux. - pour les masques chirurgicaux : une commande est en cours.

S.JEHANNO répond que sur la question relative aux combinaisons, elle répondra dans la journée après avoir pris les bonnes informations. Concernant le gel, il n'y a plus de pénurie en France.

N. BATTISTELLO demande si des points réguliers avec les CSE sont prévus. Il faut que les consignes soient données pour que la situation soit identique dans tous les établissements.

S.JEHANNO répond que chaque établissement a dû, à ce jour, réunir son CSE. Il faut évidemment que le dialogue social continue et qu'il y ait de la cohérence dans les messages.

Cependant, concernant les dotations, la Direction se réserve le droit pour les établissements Nord-Ouest, Est et Ile de France d'ajuster les livraisons de masques, gels...au regard du nombre de contaminations sur leur territoire.

N. BATTISTELLO rappelle que les élus font remonter des soucis actuels de dotation sur le terrain.

S.JEHANNO pense que la situation devrait se régler cette semaine.

N. BATTISTELLO relate maintenant les nombreuses questions relatives à la mise en activité partielle : rémunération, le 13^e mois, l'acquisition des congés payés...décalage de la prime de participation et d'intéressement ? ?

S.JEHANNO souhaite tout d'abord rassurer les élus sur le fait que Dalkia n'a pas de risques sur son cash pour le moment, elle sait assumer la situation sur les semaines à venir.

V. BEURLET rappelle que la prime d'ancienneté ne sera pas impactée. Par contre seront impactés les primes d'activité (ex : prime de quart) et le 13^e mois.

H. TAGNAOUTI demande pourquoi la Direction n'attend pas l'ordonnance sur les congés payés plutôt que de demander tout de suite aux salariés de poser des congés.

S.JEHANNO répond que l'on a déjà connaissance du contenu probable des ordonnances et que cela ne changera rien à sa décision.

H. TAGNAOUTI comprend que Dalkia bénéficie des aides de l'Etat et que donc il n'y a pas d'opérations financières négatives pour elle. Les salariés ne devraient pas avoir à poser de congés.

S.JEHANNO répond que l'entreprise fait déjà un geste en prenant en charge le reste de la rémunération nette hors primes d'activité et en ne faisant commencer le dispositif qu'en avril. L'idée est de participer tous ensemble à la crise, c'est l'équilibre que Dalkia a trouvé, intégrant aussi que la deuxième partie de l'année nécessitera de la disponibilité si nous souhaitons redresser Dalkia.

H. TAGNAOUTI rappelle que la situation est indépendante de la volonté des salariés.

S.JEHANNO répond que la crise est bien sûr indépendante de leur volonté mais qu'il faut aussi se caler sur la logique économique. Le raisonnement que doit prendre Dalkia doit embarquer tout le monde, il faut avancer positivement.

H. TAGNAOUTI comprend que les chiffres peuvent évoluer. Les élus souhaitent avoir le nombre de salariés concernés par Région.

S.JEHANNO répond que les chiffres peuvent aussi évoluer positivement au cas par cas donc il ne faut pas prendre de décision trop rapidement. La liste des salariés concernés doit tenir compte des éléments suivants :

- Les établissements doivent pouvoir identifier les salariés qui restent à disposition en cas de maladie de leurs collègues.

- Une personne peut être d'abord en congés et le site peut reprendre entre temps, il ne basculera pas alors en dispositif d'activité partielle. Le raisonnement doit être local, opérationnel.

De même certaines personnes seront identifiées comme indispensables pendant la crise (une personne de la paye par exemple) et ne pourront poser de congés. Cette liste sera néanmoins très restreinte et portera sur des personnes et non des groupes de métiers.

N. BATTISTELLO demande si les salariés en activité partielle acquièrent des congés payés et des RTT pendant cette période.

V. BEURLET répond que les salariés sont en suspension du contrat de travail.

B. PRIEUR est surpris par cette réponse.

V. BEURLET précise que les salariés en activité partielle n'acquièrent pas de RTT.

P. DUPUCH demande quelle sera la perte financière pour Dalkia puisque l'Etat maintient une grosse partie des salaires et que beaucoup de salariés peuvent travailler physiquement ou à distance.

S. JEHANNO répond que les réseaux doivent continuer et que la logique économique touche plus la maintenance, le multi technique, le diffus et les travaux. D'ores et déjà certains clients ont demandé de ne plus facturer les interventions, d'autres ont demandé des délais de paiement. L'impact économique est donc sensible.

P. DUPUCH demande s'il n'est pas possible de différer les travaux de maintenance à l'été.

S. JEHANNO répond que ce sera peut-être possible par endroits. Ce sera donc important que les salariés puissent se rendre disponibles sur cette période. Mais d'autres clients vont essayer de réduire la voilure du contrat.

S. JEHANNO fait part d'un débat sur la force majeure. L'état a admis la force majeure pour les marchés publics d'état mais pour les contrats privés, ce sera plus compliqué.

B. PRIEUR demande si S. JEHANNO peut faire un point chaque semaine avec la commission économique du Comité Social et Economique Central.

S. JEHANNO répond qu'elle ne sera sans doute pas en mesure d'alimenter un échange chaque semaine mais peut envisager d'informer les élus par ce biais deux fois par mois pour dresser un point de situation.

S. JEHANNO fait part de l'impact également à l'international et particulièrement en Grande-Bretagne avec Imtech où la situation inquiète. Certains acteurs vont vouloir différer leurs investissements et donc leurs travaux.

H. TAGNAOUTI rappelle que la commission économique se déroulera le 1^{er} ou le 2 avril.

S. JEHANNO répond que les résultats de l'entreprise tombent plutôt le 7 ou le 8 avril mais Dalkia pourra au moins les éclairer sur certains chiffres.

N. BATTISTELLO fait part de questions sur la prolongation de la garde d'enfant au-delà des 14 jours initiaux, sur la modification nécessaire des autorisations de déplacement, sur les couvre-feux, sur la période de pose des CP et RTT dans le dispositif.

S.JEHANNO répond que sur les autorisations, le document actuel fonctionne bien et qu'elle n'a pas eu de remontées gênantes du terrain. Concernant les couvres feux, les Directeurs de Région attesteront de la nécessité de certains salariés de se déplacer pour des opérations urgentes. Tout cela peut être mis en place rapidement.

N. BATTISTELLO rappelle qu'il faut tout de même avoir de quoi les imprimer.

S.JEHANNO répond sur les poses de congés : il s'agit du stock actuel de jours (Heures excédentaires, RTT, ...).

V. BEURLET précise que les chiffres ont été vérifiés pour que ce soit faisable.

A. VIALE demande si c'est bien sur la saison actuelle.

S.JEHANNO répond par l'affirmative, il y aura de la souplesse jusqu'à fin juin pour la prise des 5 jours.

A. VIALE craint que cela n'affecte également les congés de la saison suivante dans la mesure où il sera demandé aux salariés d'être particulièrement disponibles.

S.JEHANNO répond, en effet, que tout doit être mis en œuvre pour se redresser rapidement et respecter au mieux les budgets.

L. LEFEVRE intervient sur les autorisations : certains clients (ex : Sanofi) veulent que les justificatifs comprennent le logo de Dalkia, le nom du salarié, etc.

S.JEHANNO répond qu'elle a fait apposer le logo, le code APE, le cachet et que ces autorisations sont nominatives. S'il faut les adapter encore, ce sera fait. Elle en fera part à M. DESMOUCELLES.

N. BATTISTELLO demande s'il sera aussi demandé à ceux qui ont déjà posé des jours de congés de contribuer.

V. BEURLET répond par l'affirmative : les congés posés doivent être pris et les salariés concernés poseront en plus 5 ou 7 jours en fonction de leur situation.

G.SERRE estime que c'est un gros effort à demander à ceux qui ont déjà récupéré toutes leurs heures excédentaires avant le 1^{er} avril (exemple de l'Est).

S.JEHANNO ne peut pas répondre à des situations individuelles mais fera part de cette question à B. DUJARDIN.

C. MARCHAND pense qu'il est préférable d'attendre l'accord pour faire des précisions de cet ordre.

V. BEURLET répond en effet que le régime particulier des CP passe par un accord collectif et qu'un projet sera prêt en fin de semaine et proposé à la signature.

S.JEHANNO explique qu'un questions/réponses sera élaboré pour que ces éléments de précision soient apportés.

N. BATTISTELLO demande quelle sera la situation des élus concernés par l'activité partielle.

V. BARLA répond qu'à la différence des autres salariés, les élus doivent donner leur accord pour intégrer l'activité partielle.

JP. FRANKE propose que les précautions soient prévues pour la sortie de crise avec une dotation en gel pour les techniciens qui n'ont pas de points d'eau en chaufferie.

S.JEHANNO note la demande qu'elle trouve intéressante.

JP. FRANKE demande également quand la Région Nord-Ouest connaîtra son nouveau DRH dans la mesure où G. LEGRAND quitte l'entreprise à la fin du mois.

S.JEHANNO explique que la crise a retardé ce remplacement et la passation qui devait se faire. M. DESMOUCELLES assurera l'intérim dans l'attente mais la personne devrait bientôt arriver.

M. VIENNOT demande quel sera le traitement pour ceux qui n'ont plus de jours à poser et pour ceux qui sont au front sur les urgences.

S.JEHANNO rappelle que la 1ère situation représente un nombre très faible de personnes.

M. VIENNOT demande pourquoi la période retenue est de 6 mois.

V. BEURLET répond que la loi prévoit une période de 6 mois ou de 12 mois. Il a été décidé de choisir la période de 6 mois.

P. GATEAU demande quand les salariés concernés seront informés.

V. BEURLET répond que la liste peut évoluer, que ce travail doit se faire à l'échelle locale et que le manager se rapprochera des salariés concernés.

P. GATEAU demande la date approximative.

V. BEURLET répond que ce sera en milieu de semaine prochaine au plus tard pour les personnes identifiées. La situation pourrait ensuite évoluer en fonction de possibles nouvelles fermetures

N. BATTISTELLO revient sur la question posée sur la prolongation de l'arrêt pour garde d'enfant.

S.JEHANNO répond que les autorités ne se sont pas encore exprimées mais que le ministère de l'éducation ayant évoqué la date provisoire de retour dans les établissements scolaires au 4 mai ce devrait être au moins jusqu'à cette date.

N. BATTISTELLO revient sur la question posée sur la sortie de quatorzaine.

V. BEURLET répond que les salariés dans cette situation, s'ils sont concernés, entreront dans le dispositif à la fin de leur arrêt.

N. BATTISTELLO demande comment il est envisagé d'annoncer la reprise : par mail, par téléphone ?

V. BEURLET répond que les salariés travaillant à distance seront avertis par mail ou par téléphone selon les modalités de travail actuelles. Les salariés travaillant physiquement sur leur lieu de travail pourront être avertis oralement dans le respect des distances sociales et

des gestes barrières. En raison de son mauvais fonctionnement actuel La Poste ne sera pas utilisée.

C.MARCHAND demande s'il pourra faire remonter des questions dans l'après-midi.

V. BEURLET répond par l'affirmative

JP.FRANKE attire l'attention sur le travail des élus et la continuité nécessaire du dialogue social et demande plus de clarté sur les conditions de leur éventuelle mise en activité partielle

V. BARLA répond que le mandat prévaut sur l'activité partielle. Leur situation sera particulièrement examinée. Elle revient sur les raisons justifiant la nécessité d'un accord au sujet des CP.

V. BEURLET répond qu'un accord est aussi préférable.

S.JEHANNO confirme que le mieux est de préparer l'avenir ensemble.

N. BATTISTELLO demande quelle sera la situation pour les alternants.

V. BEURLET répond qu'ils restent chez eux et sont rémunérés mais se tiennent à la disposition de l'entreprise ; ils doivent se rendre disponibles pour la partie formation lorsqu'elle se fait à distance.

N. BATTISTELLO demande une décision nationale sur ce point.

S.JEHANNO confirme que ce sera le cas.

H. TAGNAOUTI s'étonne de la phrase suivante contenue dans le document de consultation : « Dans l'hypothèse où la situation sanitaire et économique viendrait à évoluer significativement, la Direction pourrait être amenée à modifier les conditions de cet engagement ».

S.JEHANNO a souhaité cette « clause de revoyure » ne sachant pas comment la situation évoluera : Plus d'activités touchées ? Plus de salariés malades ? Mutation du virus ? Il est nécessaire de se revoir en cas de changement de situation.

H. TAGNAOUTI pense qu'un accord collectif serait mieux qu'une décision unilatérale.

S.JEHANNO estime que la situation contraint à aller vite, la négociation est réservée à ce qui concernera les congés payés.

N. BATTISTELLO demande quand les élus auront le Questions / Réponses.

S.JEHANNO propose d'attendre l'accord sur les congés payés pour faire un bloc avec toutes les questions.

Le Secrétaire, N. BATTISTELLO clôt le débat et demande une suspension de séance pour permettre aux délégations de se concerter sur l'avis du CSE Central..

Au retour de la suspension, chaque délégation exprime sa position. Toutes insistent sur l'impérieuse nécessité de la solidarité de tous dans l'entreprise.

La délégation de la CFE-CGC lit la déclaration suivante :

"Suite aux déclarations de Madame Sylvie Jéhanno ainsi qu'aux réponses apportées aux questions en séances :

La CFE-CGC soutient les mesures prévues par la Direction:

En effet, dans cette période tout à fait inédite, il est évident que nous sommes solidaires de notre Entreprises et de ses salariés,

Qu'il est naturel d'assurer une cohésion globale entre les filières,

Qu'il faut travailler de manière proportionnée mais proactive afin d'assurer une sortie de crise dès que possible.

Dans la mesure où tout le monde va s'organiser rapidement maintenant et prendre ses marques,

Que les directives nationales vont être comprises partout, et correctement déployées en Régions,

Que les managers pourront faire preuve de discernement parmi un ensemble de cas "particuliers", en tenant compte avant tout de l'intégrité physique, et de la santé de leurs équipes,

La CFE-CGC ne peut que s'associer aux décisions de l'Entreprise, et donne un avis Favorable."

La délégation de l'Unsa indique qu'elle exprimera un avis favorable et réaffirme qu'elle est très attachée au maintien des salaires nets des salariés en activité partielle.

La délégation de la CGT indique qu'elle rendra un avis favorable conditionné à deux choses : la première est que l'activité partielle des salariés cesse dès que les données de la situation sanitaire permettront d'envisager la reprise d'activité. La seconde concerne la situation dans la Région Nord pour laquelle la CGT souhaite que, de même qu'il y a un plan de continuité de l'activité, il faudrait qu'il y ait aussi un plan de continuité du dialogue social.

La délégation de la CFDT insiste sur la nécessité d'un effort de solidarité de la part de tous pour le maintien futur des emplois, et exprime un avis favorable.

La délégation de FO indique qu'elle rendra aussi un avis favorable et insiste sur le fait qu'il doit y avoir une concertation régulière au niveau de la CSSCT Centrale, en particulier pour le suivi des procédures d'utilisation des EPI et celui des stocks nécessaires à la protection des salariés.

Le CSE central rend un avis favorable à l'unanimité.

A l'issue de ces expressions, S.JEHANNO se dit favorable à l'idée que les CSE régionaux aient connaissance de la liste des salariés dont on proposera la mise en activité partielle et indique qu'elle demandera aux directeurs d'adopter une organisation commune dans la communication de ces informations aux CSE et sur leurs évolutions ultérieures.

N. BATTISTELLO demande de prévoir dans les CSE d'établissement la diffusion de la liste à minima de façon hebdomadaire.

S.JEHANNO estime que la fréquence d'information des CSE est importante et certainement réalisable environ tous les 10 jours.

N. BATTISTELLO précise que les CSE souhaiteraient connaître les noms des salariés entrant ou sortant de l'activité partielle, notamment pour ne pas se retrouver dans des situations de rappel des salariés du jour au lendemain

S.JEHANNO répond que ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel on se trouve et qu'il ne faut effectivement pas que les salariés ne sachent pas à quoi s'attendre sur leur activité. Si un site est ré ouvert, le salarié reviendra au travail et ce sera tant mieux. Il n'est pas prévu que la gestion de la reprise d'activité se fasse au jour le jour.

N. BATTISTELLO demande le maintien du 13ème mois pour les salariés qui seront concernés.

S.JEHANNO répond qu'elle adoptera une position bienveillante, en fonction de ce qu'il sera possible de faire à partir de ses modalités de calcul.

M. FRANKE demande si l'arrêt du confinement signifie bien la reprise d'activité et donc du travail

S.JEHANNO répond que c'est bien l'esprit des choses. Si l'activité de nos clients reprend à la fin du confinement alors bien sûr Dalkia sera aussi en posture de le faire, le plus rapidement possible avec peut-être une semaine d'organisation de la reprise.

Un CSE Central était programmé le 22 avril, Il sera l'occasion d'un nouveau point de situation.

S. JEHANNO remercie vivement les élus de cet avis et de la qualité des échanges durant cette séance.

La séance en visioconférence Hangouts Meet du CSE Central est levée.

Le Secrétaire

N. BATTISTELLO



La Présidente

V. BEURLET

